

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 7 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le sept du mois de novembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes du Chillou, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 27 octobre 2023

16 présents + 6 pouvoirs (22 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND,
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : /
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET, Jacques ROY
- ✓ Commune d'Irais : /
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL,

6 pouvoirs :

- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Daniel ROBERT a donné pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés : Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU, Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Hélène MARSAULT, Micheline REAU

Gerard CHABAUTY a été élu secrétaire de séance

=====

**DECHETS
CONVENTION QUAÏ DE TRANSFERT BRESSUIRE**

- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu les articles L5221-1 et L5221-2 du CGCT, relatifs aux ententes et qui institue notamment la commission spéciale et la conférence ;
- Vu la délibération n°D2019-045 en date du 9 avril 2019 acceptant les termes de la convention d'entente ;
- Vu la convention d'entente initiale du 01/07/2014 et ses avenants ;
- Vu la convention initiale du 01/07/2017 et ses avenants ;
- Vu la délibération n°D2020-010 en date du 19 février 2020 acceptant le 1^{er} avenant de cette convention d'entente ;
- Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 déléguant des compétences au président et acceptant le 2^{ème} avenant de cette convention d'entente ;
- Vu la délibération n°D2022-026 en date du 12 avril 2022 acceptant le 3^{ème} avenant de cette convention d'entente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'accepter l'évolution des tonnages et l'ajustement de la participation de la CCAVT à **22 169€** pour 2023, conformément à l'avenant à la convention jointe en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, le 8 novembre 2023
Et ont signé le Président et le secrétaire,

Le secrétaire de séance,
Gérard CHABAUTY

Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20231109-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-11-2023

Publication le : 09-11-2023

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48